

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-02-18/A-00423 à D08-02-18/A-00428
Propriétaire(s) : Uniform Urban Developments
Emplacement : 621-631, voie Gabriola
Quartier : 4 - Kanata Nord
Description officielle : lots 187 à 192, plan 4M-1556
Zonage : R1VV[1782]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le bien-fonds de la propriétaire comprend six lots d'un plan de lotissement, comme il précisé dans la description officielle. La propriétaire souhaite construire six nouvelles maisons isolées, une sur chacun des lots existants.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

Demande D08-01-18/A-00423, lot 187 : 631, voie Gabriola

- a) Permettre la réduction de la largeur du lot à 10,70 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot d'au moins 11 mètres.

Demande D08-01-18/A-00424, lot 188 : 629, voie Gabriola

- b) Permettre la réduction de la largeur du lot à 10,70 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot d'au moins 11 mètres.

Demande D08-01-18/A-00425, lot 189 : 627, voie Gabriola

- c) Permettre la réduction de la largeur du lot à 10,57 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot d'au moins 11 mètres.

Demande D08-01-18/A-00426, lot 190 : 625, voie Gabriola

- d) Permettre la réduction de la largeur du lot à 10,70 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot d'au moins 11 mètres.

Demande D08-01-18/A-00427, lot 191 : 623, voie Gabriola

- e) Permettre la réduction de la largeur du lot à 10,70 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot d'au moins 11 mètres.

Demande D08-01-18/A-00428, lot 192 : 621, voie Gabriola

- f) Permettre la réduction de la largeur du lot à 10,70 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot d'au moins 11 mètres.

LES DEMANDES indiquent que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande de permis de construire (A18-008211) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.